

Le prieuré des Fieux 1297 - 1611

Les Fieux (De Feudis en latin : les Fiefs.)

Histoire du prieuré, résumé :

Les voyageurs ou pèlerins n'étaient pas assurés comme aujourd'hui de trouver un gîte d'étape, pourtant nos ancêtres voyageaient au Moyen-Âge, les uns pour le commerce, les autres pour affirmer leur foi ; pèlerins volontaires ou condamnés qui se rendaient au sanctuaire de Roc-Amadour. Cette période fut propice à la fondation de nombreux établissements dont la vocation était d'héberger les pèlerins, de les soigner sans distinction de race ou de religion, d'assister les pauvres, de les protéger mais aussi de placer les jeunes filles des grandes familles dans les ordres.

Au XIII^e siècle, sur la route de Miers à Carennac fut fondé un prieuré de dames hospitalières par Barascon¹ de Thémines, chevalier, fils de Girbert de Thémines et d'Aigline. Le chevalier de Thémines projetait d'élever sur ses terres de Scelles, dans la commune de Flaujac, un établissement semblable à celui que ses parents avaient déjà fondés en 1236 dans la paroisse d'Issendolus, l'Hôpital-Beaulieu. Il demanda en décembre 1295 l'autorisation au roi Philippe le Bel. Celui-ci lui accorda, par lettres patentes, de faire bâtir sur ses terres une maison religieuse au service de Dieu et des malades et lui assignât une rente.

Barasc de Thémines ayant décidé que son établissement serait sous l'égide de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem demanda à Guillaume de Villaret, grand maître de cet ordre s'il était intéressé. Guillaume de Villaret approuva le projet mais lui demanda de fonder la maison sur un de ses terrains aux Fieux, appartenant à l'ordre et ayant une église avec cimetière et maison adjacente, dépendant du prieuré de St-Gilles. De plus, il serait près à faire l'échange du terrain des Fieux avec les terres de Scelles permettant ainsi d'agrandir la commanderie de l'ordre de Durban.

L'échange eut lieu à Fronton en mai 1297 en présence de l'aréopage des commandeurs de toute la région.

Il fut décidé qu'il y aurait dans cet établissement douze sœurs portant l'habit de L'ordre de Saint Jean de Jérusalem. Barasc de Thémines et le prieur de St-Gilles choisiraient ensemble la prieure ainsi que toute nouvelle sœur entrant dans l'institution. Le nombre d'hospitalières resterait constant. Un prêtre, sera aussi désigné, de la même façon, pour célébrer les messes. Il portera lui aussi

¹ Appelé aussi Barascou ou Barasc.

l'habit de l'ordre. A la mort du chevalier, les religieuses choisiront elles-mêmes leur prieure qui sera confirmée par le prieur de St Gilles. Ce dernier se réservera le droit de visite et de correction des religieuses.

Barasc de Thémines choisira le lieu de sa sépulture soit dans l'Hôpital-Beaulieu avec ses parents, soit aux Fieux ou soit encore dans un cimetière de l'ordre. Il promet par serment de protéger et de défendre les personnes et les biens de la communauté. Il donne, en aumône perpétuelle, sur les paroisses de Bio, Albiac, Thémines et Rueyres, en fiefs suffisants, cent sétiers de bon froment par an, mesure de Figeac. Il donne une pension au prieur de St-Gilles correspondant à la moitié des péages qu'il avait sur le chemin qui passe près de Nayrac. Compte tenu de cette pension, Barasc de Thémines pourra unir le nouveau couvent à celui de l'Hôpital-Beaulieu. Promesse de tenir toutes ces conditions lui et ses héritiers.

Cet acte fut ratifié à Limisso (Chypre) dans le chapitre général le 22 octobre 1301.

Cette maison eut très vite des problèmes de gestion par manque de revenus et malgré les apports d'argent que les donates apportaient en entrant. Plusieurs dons furent nécessaires pour survivre et malgré cela le pape Clément VI dut limiter le nombre de novices pour permettre aux résidentes de vivre décemment. Raymond VII, vicomte de Turenne, Foulques de Villaret grand maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, la famille de Miers, le pape, successivement, participeront à l'amélioration des conditions de vie. La guerre de cent ans et ensuite la guerre des religions ne firent qu'accentuer les difficultés.

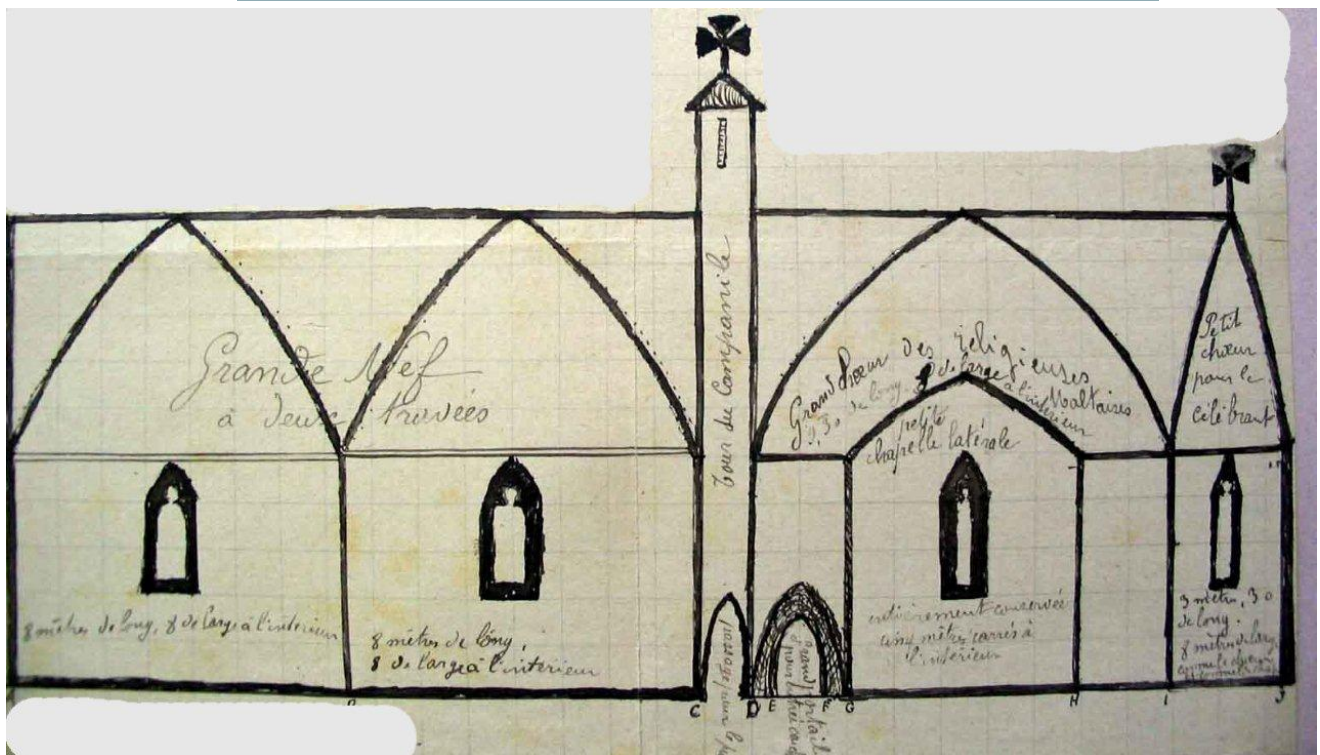
On reste surpris de ne pas trouver d'hospitalières de la famille de Barasc de Thémines. En interne la nomination des prieures provoqua parfois des crises importantes. Le choix des prieures entraîna ou accentua les conflits entre les grandes familles. Il est vrai qu'il fallait placer les jeunes filles que l'on ne destinait pas à des mariages d'intérêt. Autant que ce soit dans une institution qui permette de maintenir ou d'agrandir sa zone d'influence. La non confirmation de Hélis de Castelnau à l'Hôpital-Beaulieu pour laisser la place à Agnès d'Aurillac et la résignation forcée de Françoise de Labrousse en faveur de Galiote de Gourdon-Ginouillac-Vaillac en sont deux exemples significatifs sans parler du procès entre Jeanne de Vayrac, prieure des Fieux et Guy de Miers qui proposait de placer quatre religieuses.

Aux XVIIe siècle les revenus du prieuré étaient de 3250 livres par an répartis en 800 livres pour le domaine des Fieux, 200 livres de la seigneurie de Rignac, 150 livres venant du prieuré de la Calmette, 1500 livres du prieuré de Curemonte et 600 livres de rente correspondant à l'aumône perpétuelle, définie par Barasc de Thémines, prise sur les communes de Bio et d'Albiac.

Le prieuré, situé sur un territoire de 400 hectares avec métairies et forêts de chênes, était constitué d'une enceinte de 80 à 90 mètres de côté et 7 mètres de hauteur. A l'intérieur se trouvait l'église, le cimetière attenant côté sud, le couvent, l'hôpital, le colombier le puits et un jardin potager².

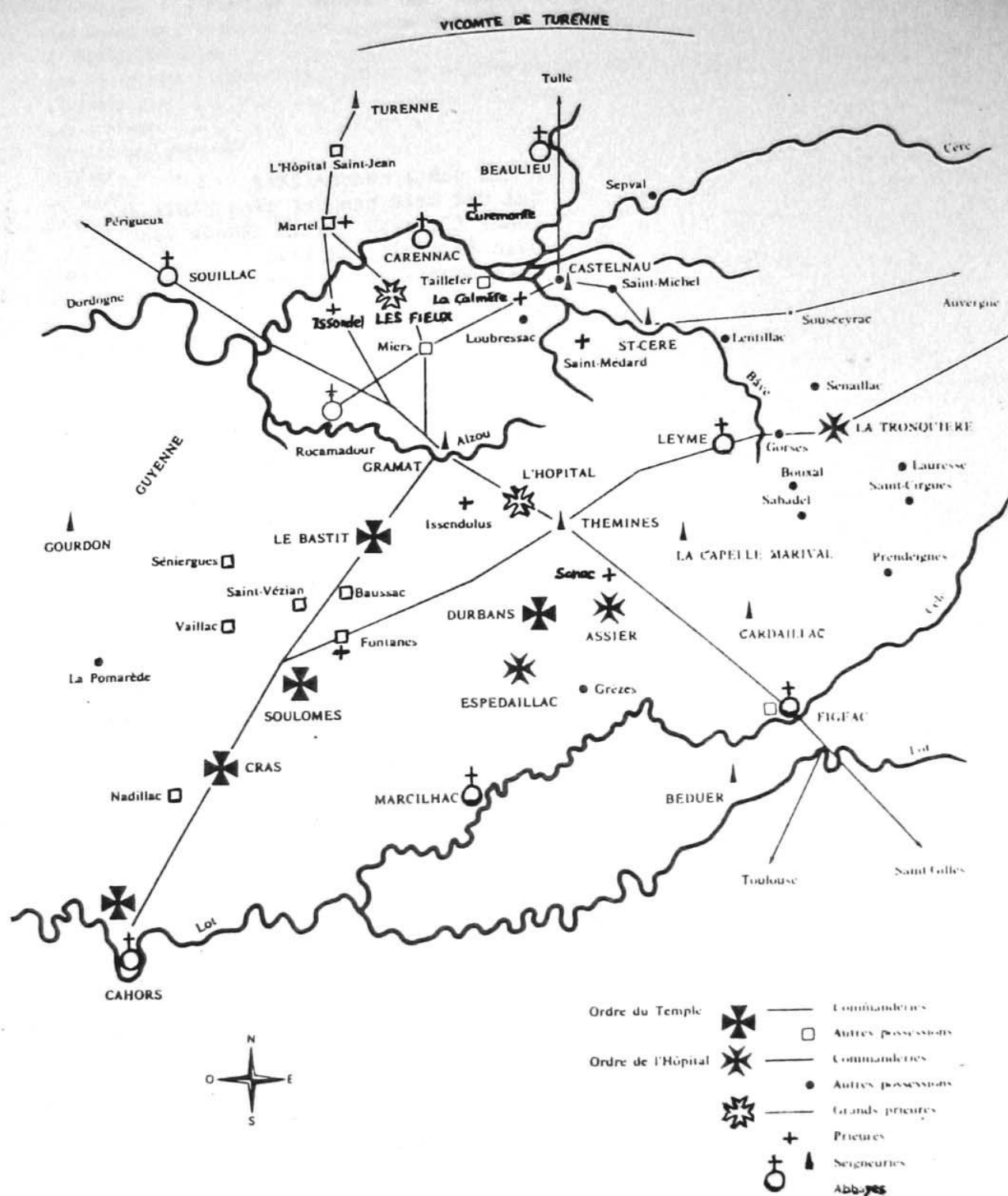
On rentrait dans l'église Saint-Jean Baptiste par un grand portail qui avait quelques traits de ressemblance avec celui de la salle capitulaire de l'Hôpital-Beaulieu. L'église près de 30 mètres de long sur 8 mètres de large possédait plusieurs arceaux à ogive qui divisaient en deux parties, la nef et le chœur des religieuses. A l'extrémité se situait un petit chœur pour le célébrant. Les arceaux étaient supportés par une légère colonne avec deux simples modules. Entre chaque arceau se trouvait une fenêtre ogivale de 3,9 mètres sur 1 mètre de largeur assurant l'éclairage naturel de l'église. De part et d'autre du chœur se trouvait une chapelle de 25 mètres carrés environ. Les murs sont soutenus par des contreforts à chaque arceaux. Deux autres contreforts très rapprochés assuraient la solidité des murs à l'endroit du clocher, dont l'un d'entre eux marquait l'emplacement du passage au puits. A l'extrémité du chœur des religieuses se situait l'autel de marbre rouge de plus de 3 mètres de long avec une grande croix de Malte noire. Cet autel se trouve aujourd'hui dans l'église de Floirac.

Dessin de l'Abbaye des Fieux (par le Chamoine Albe)



² Description issue des documents du chanoine Albe, de M. Lacarrière et de M. Caminade ancien curé de Miers.

Situation des Fieux



Extr. de Commanderies et Prieures du Haut-Quercy par Jacques JUILLET (1974)

Chronologie des évènements

Date	Evènements	Prieure	Commentaires
1295	Accord de Philippe le Bel ³ .		Le roi accorde la fondation d'un prieuré sur les terres de Barasc de Thémines et lui assigne 200 livres de rente qu'il amortit en sa faveur.
1297	L'ordre de Saint Jean de Jérusalem accepte la proposition de Barasc de Thémines à condition de créer le prieuré aux Fieux . L'échange des terrains se fera par rétrocession ⁴ .	Jourdain de Villaret	Echange des Fieux, que l'ordre de St Jean avait déjà de puis 1271, contre des terres se trouvant sur la commune de Scelles. Terrains proches et mitoyens de ceux de la Commanderie d'Espédaillac/Durbans. Ouverture d'un prieuré comprenant 12 religieuses portant l'habit de l'ordre, chacune à son décès remplaçable par une autre au choix de Barasc de Thémines et du prieur de St Gilles. Après la mort de Barasc de Thémines, les religieuses choisissent elles-mêmes leur prieure que confirme le prieur de St Gilles. Un prêtre portant l'habit de l'ordre est présent pour célébrer les messes. Il donne à perpétuité les lieux avec tous ses droits et appartenances et la moitié des péages que Barasc de Thémines avait sur la voie de Nayrac ainsi qu'une aumône perpétuelle de cent sétiers de froment par an, prise sur les communes de Bio, Albias, Thémines et Rueyres.
1301	Ratification à Limisso		Ile de Chypre.
1304	Donation du prieuré St Georges d'Issortel.		Offre du vicomte de Turenne, Raimond VII à l'ordre de St Jean de Jérusalem ⁵
1308	Donation du prieuré Saint Hilaire de Curemonte.		7 juillet 1308 le grand maître Foulques de Villaret, concède Curemonte pour améliorer les revenus des Fieux ⁶ .
1322		Agnès d'Aurillac	Elle quittera les Fieux pour devenir prieure à Beaulieu en 1324, nommée par le grand maître, Hélion de Villeneuve, au détriment de Hélis de Castelnau.
1324		Hélis (Elise) de Castelnau	Elle fut élue mais non confirmée à l'Hôpital-Beaulieu. Elle se replia sur les Fieux. Elle fit une requête en 1326 au sujet de l'accord du roi Philippe le Bel concernant la rente de 200 livres. Elle vécut le tremblement de terre de 1335.
1337		Gaussède de Monestier	

³ Doat CXXIII f. 234. D'après une copie de 1667 faite sur un vidimus du 22 juillet 1326 f. 213.

⁴ Doat CXXIII f. 235, 1297.

⁵ Bibliothèque Méjanès. Aix en Provence. MS 339.

⁶ Doat CXXIII f. 245, du 13 juillet 1308

Date	Evènements	Prieure	Commentaires
1345	Bulle du pape Clément VI ⁷	Soubirane de Cardaillac	Les revenus étaient insuffisants pour subvenir aux religieuses et aux jeunes filles nobles qui faisaient leur noviciat. Le pape Clément VI limita le nombre de nomination à treize sœurs régulières proportionnellement aux revenus de la communauté..
1360		Isabeau de Cardaillac	Le Quercy est cédé aux Anglais par le traité de Brétigny.
1370-1373	Donation de la famille de Miers ⁸		La famille de Miers (Eblon, Guillaume et Olivier) vient au secours du monastère en cédant des dîmes qu'ils ont dans la paroisse de Loubressac (domaine de la Calmète, aujourd'hui Lacalm). Acte passé à Avignon dans la maison de l'évêque de Vaison. Le pape Grégoire XI confirma la donation en avril 1373 et le nombre de dames hospitalières fut porté à 20. Bien que l'acte ne le mentionne pas, la famille de Miers était prioritaire dans le choix des prieures, on va voir les prieures issues de la famille Vayrac-Miers de 1413 à 1516.
1372		Fine d'Aurillac	Fine d'Aurillac avait pour compagnes : Bérangère de Pomiers, Catherine de Cardaillac, Delphine de Malemort, Marguerite de Lestroia, Cécile d'Auborsses, Jeanne de Trucia et Fine de Palme, entre-autre.
1395-1396	Union provisoire des Fieux à l'église de Montvalent ⁹		Pour essayer de réduire la misère due à la guerre de Cent ans le pape décida en juillet 1395 cette union pour éviter que les religieuses ne soient obligées d'abandonner le monastère. Cette période fut certainement la plus pénible à vivre. Pour pallier à ce dénuement le Commandeur de Latronquière, Bérenger d'Aulon intervint pour refaire faire la toiture du monastère ¹⁰ .
1413		Catherine de Vayrac-Miers¹¹	
1424		Marguerite de Vayrac	
1442		Jordane II de Villaret	Fin de la guerre de Cent ans en 1453, le Quercy est ravagé.
1456		Marguerite II de Vayrac	
1464		Jeanne de Vayrac	

⁷ Doat CXXIII f. 249 novembre 1345. Registre d'Avignon 79 f. 65 et 55^v.

⁸ Note Albe. Registre Avignon 188 f. 489^v et suivant. Témoins : Raymond de Thémines, licencié en droit canon et hugues de Carvelis recteur de Sonac.

⁹ Note Albe. Registre Avignon 280 f. 314.

¹⁰ Archives Austry de Figeac. Notaire : Meja.

¹¹ A partir de cette date la liste des prieures a été fournie par M. Lacarrière.

Date	Evènements	Prieure	Commentaires
1467		Marguerite II de Vayrac	
1479	Visite du grand prieur de Saint-Gilles		Raymond Ricard, grand prieur de St Gilles au cours de sa visite trouva 12 religieuses au milieu de décombres et en conséquence il interdit l'entrée des novices
1485	Gabrielle de La Tour devient dame hospitalière.		Malgré les conditions de vie précaire le vicomte Annet de La Tour et sa femme Anne de Beaufort autorisèrent leur fille Gabrielle à rentrer aux Fieux, comme novice.
1492		Jeanne II de Vayrac	Jean de Miers voulut présenter quatre religieuses que Jeanne de Vayrac refusa. Après procès elle en accepte trois, mais noble Guy de Miers maintient toujours quatre religieuses. Cette affaire durera jusqu'en 1598 sous Adrienne de Labrousse. C'est pendant cette période que sévit la peste et en 1504 la grande famine.
1516		Gabrielle de La Tour de Turenne	fille du vicomte de Turenne Annet de La Tour et de Anne de Beaufort.
1524		Gabrielle de Laqueuille-Castelnau	Fille de Marguerite de Castelnau et de François de Laqueuille, elle sera la seconde prieure des Fieux à être nommée grande prieure à l'hôpital-Beaulieu. Elle reçut la visite, le 5 novembre 1524, du chevalier Guy de Pabat, commandeur du Bastit, en qualité de procureur du grand prieur Pierre-Jean de Bidoux.
1528		Jehanne de Pelegry	De la famille Pelegry ou Pélagrin, seigneur de Vayrac.
1530		Magdeleine d'Aydie	Fille d'Odet et d'Anne de Pons, vicomtesse de Ribérac, ancienne famille de Gascogne, elle reçut sa cousine, Anne de La Tour, comme moniale aux Fieux ¹² .
1568		Gabrielle de Turenne d'Aynac	Fille d'Annet de Turenne d'Aynac et de Jacquette de Ginouillac, ce fut pendant son mandat que les protestants s'acharnèrent à détruire l'église et le cloître et à piller puis brûler les bâtiments conventuels et les fermes.
1576		Françoise de Labrousse (ou Labroue¹³)	La situation était telle qu'il n'y avait plus que quatre moniales et que la plupart du temps les hospitalières se retiraient dans leurs familles respectives.
1577		Adrienne de Labrousse	Elle résigna sa charge, forcée par les pressions du seigneur de Vaillac, qu'elle laissa à Galiotte de Gourdon-Genouillac-Vaillac. Elle se retira au prieuré de Curemonte où elle mourut en 1624.

¹² J.Juillet, Templiers et hospitaliers en Quercy, p. 298 et 299.

¹³ Arch. du Lot B 1163. Originaire des environs de Miers, Jacques de la Brousse, écuyer seigneur de Veyrazet, fut conseiller du roi à Martel en 1652.

Date	Evènements	Prieure	Commentaires
1609		Galiote de Gourdon-Ginouillac-Vaillac¹⁴	L'existence et l'isolement était tel que ce fut Galiote de Gourdon-Genouillac-Vaillac qui proposa l'union des deux prieurés des Fieux et de Beaulieu au grand prieur de St Gilles ¹⁵ . Ce fut elle qui eut l'initiative de l'inventaire du mobilier et des biens. Le domaine des Fieux rapportait annuellement 800 livres des fermes, terres et bois, La seigneurie de Rignac 200 livres ; le prieuré de la calmette 150 livres ; le prieuré de Curemonte 1500 livres ; Bio et Albiac 600 livres soit un total de 3250 livres.
1611	Union définitive des Fieux à Beaulieu ¹⁶		Ce fut Arnaud de Guiral, official de Cahors et doyen de Cayrac qui fut chargé de la mettre à exécution après enquête il autorisa le transfert de la prieure et de la communauté des Fieux dans le monastère de l'Hôpital-Beaulieu. .
1618		Antoinette de Vassal Françoise de Mirandol	Elle fut nommée dans un brevet du roi Louis XIII suite au décès de Galiote de Genouillac ¹⁷ . Elle remplaça Antoinette de Vassal, en septembre. Celle-ci fut nommée prieure de l'hôpital-Beaulieu par suite d'une demande de Louis XIII au pape ¹⁸ .
1625	Ordonnance du roi ¹⁹		Lettres dudit roi, par lesquelles il déclare qu'il veut que les prieurés, commanderies, hôpitaux et autres bénéfices de l'ordre de St Jean de Jérusalem, demeurent à disposition dudit ordre, et, par exprès, les prieurés de Beaulieu et des Fieux, de la nomination desquels Sa Majesté se départ en faveur dudit ordre.
1679			D'après le pouillé Dumas, le couvent des Fieux était désert et en ruines.
1793	Vente comme bien national		Le prieuré fut racheté par la famille Caminade.

¹⁴ Née au château de Vaillac près de Labastide Fortanière en 1588, fille de Louis, comte de Vaillac, gouverneur de Bordeaux. Elle eut trente frères et sœurs car son père se maria trois fois. Dès l'âge de 7 ans, son père la plaça à l'Hôpital-Beaulieu pour la destiner à occuper la charge de grande prieure. Elle s'opposa et à 12 ans elle tenta de s'échapper. Elle se résigna et devint prieure des Fieux à 21 ans. Son tempérament passionné la poussa à des mortifications qui minèrent sa santé.

¹⁵ La petite communauté fut prise pour cible. On insinua que l'existence de 5 femmes au milieu des bois cachait quelque chose de louche. Ce sont ces ragots qui firent germer l'idée de faire réunir les deux monastères des Fieux et de Beaulieu.

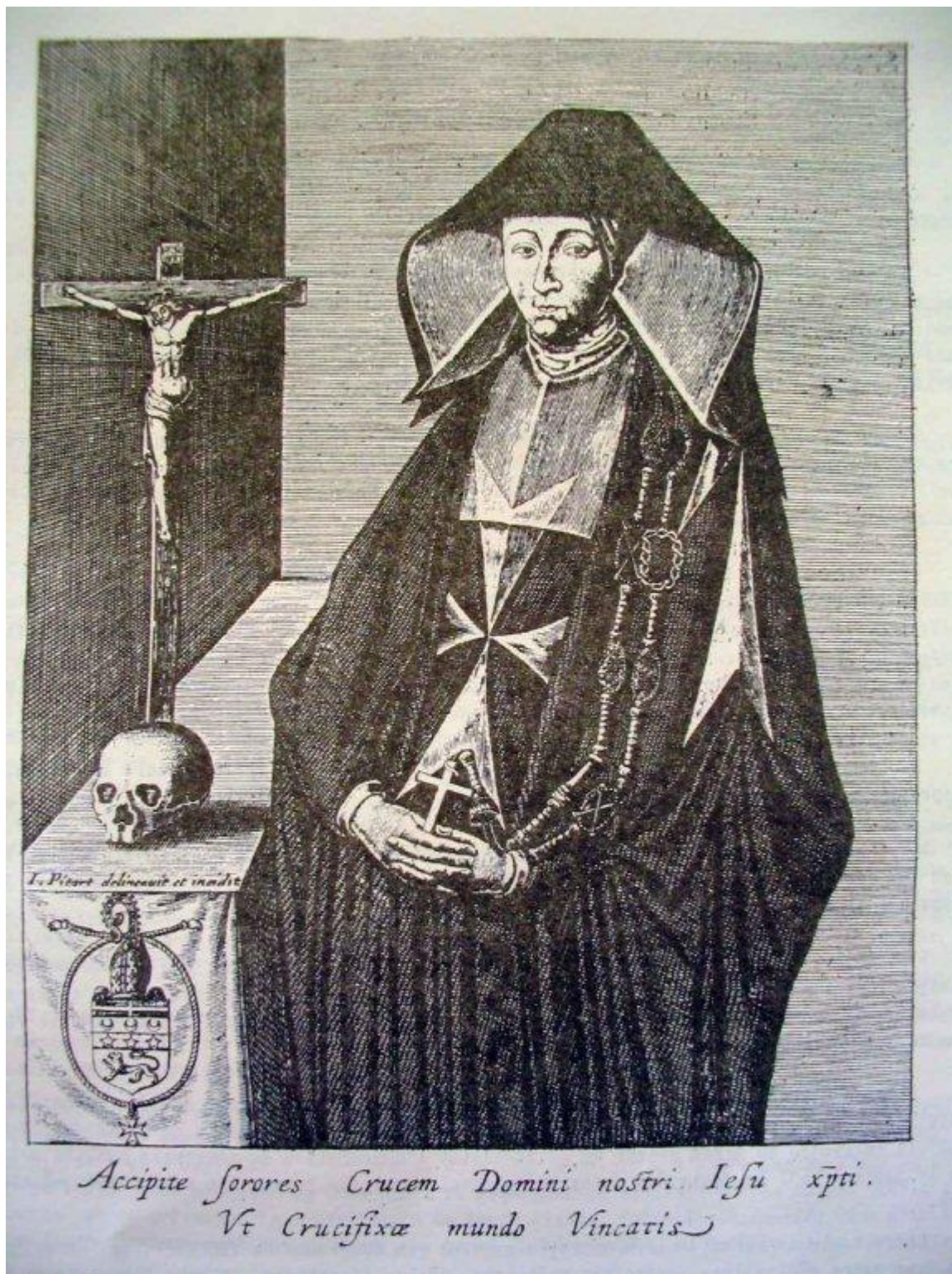
¹⁶ Doat CXXIII f. 369 janvier 1611

¹⁷ Doat CXXIII f. 374 30 juin 1618.

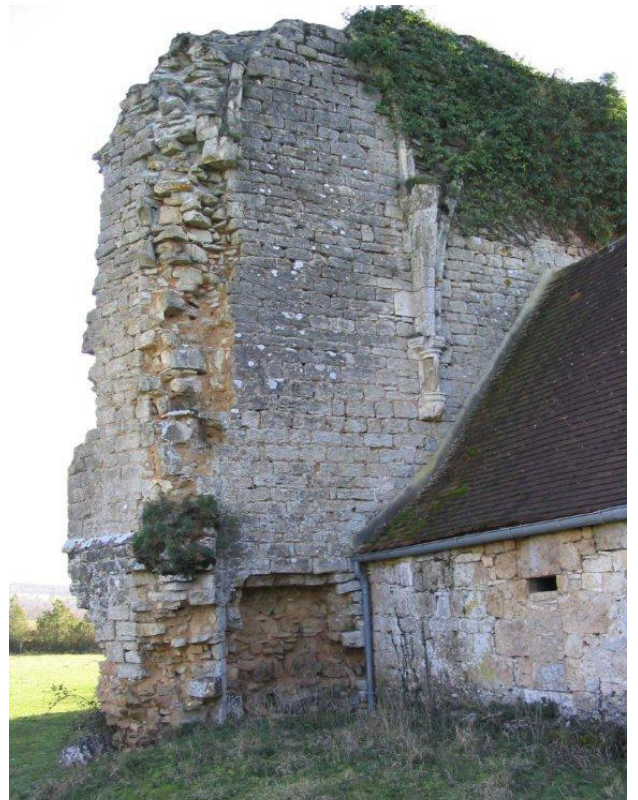
¹⁸ Doat CXXIII f. 376 septembre 1618.

¹⁹ Doat CXXIII f. 383 du 26 avril 1625.





Toutes ces photos ont pu être prises grâce à l'amabilité de M. Audubert André.



Ce qu'il reste du prieuré





La chapelle restante avec ses peintures polychromes.

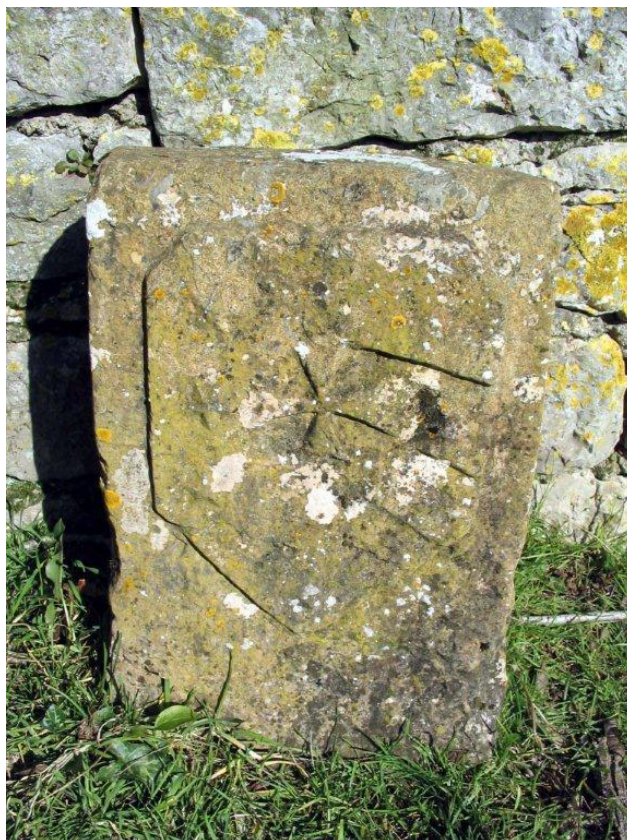




Les sculptures



Une borne de territoire avec les
armes de Galiote de Ginouillac.



Ancien autel du prieuré des Fieux
(se trouve à l'intérieur de l'église de Floirac)

